



## 2. Débat :

Un commissaire souligne que sur l'ensemble du préavis, le montant représenté par les travaux effectifs s'élève à environ CHF 267'000.00, le solde étant attribué à des crédits d'études. De plus, le coût des études est parfois plus élevé que celui des travaux.

La DTS précise que différentes études (capacité portante, aptitude au service, inspections) sont indispensables afin de déterminer quels sont les travaux à réaliser. Les études préliminaires, ou pré-études, donnent des indications sur la nécessité éventuelle d'effectuer des investigations complémentaires.

Deux phases sont prévues pour les objets de ce préavis. La phase 2, sera rédigée pour les travaux à effectuer à la suite des études approfondies réalisées en phase 1, ainsi que pour les études complémentaires nécessaires sur d'autres ouvrages. Il faudra certainement compter 3 phases en tout pour les 31 ouvrages d'art au cours de la décennie à venir. Leur entretien est toutefois un processus continu. Plus tard, d'autres demandes de crédits interviendront.

Un commissaire fait remarquer que les demandes pour des crédits d'études sont de plus en plus fréquentes et demande pourquoi elle ne sont pas réalisées à l'interne. La DTSI précise que les études effectuées dans le cadre des chantiers d'infrastructures traditionnels sont réalisées principalement à l'interne. Certaines études sont très pointues et ne peuvent pas être faites par le personnel du dicastère qui est constitué de professionnels (ingénieurs, etc.) "généralistes". Lorsqu'il s'agit de travaux d'ingénierie spécialisés, des compétences externes sont nécessaires.

Le pourcentage (15 %) des divers et imprévus de ce préavis est élevé car ce préavis a été réalisé sans soumissions rentrées, sur la base d'estimations, ce qui explique cette marge de 15 %. Lorsque les montants sont connus (soumissions rentrées), les divers et imprévus sont de l'ordre de 7 à 8 %.

C'est la première fois depuis de nombreuses années qu'une inspection des ouvrages d'art est évoquée. Des inspections ont été réalisées mais n'ont pas toujours été répertoriées. Les méthodes de travail ont évolué et les normes ont changé au cours des 50 dernières années.

L'inventaire des ouvrages d'art n'est pas accessible au public car il s'agit d'une base de données technique à usage interne. Ces ouvrages sont estimés à 11 millions CHF

Un commissaire demande si les mandataires sont toujours les mêmes et si les communes copropriétaires sont d'accord sur le choix proposé par la Ville.

4 ou 5 bureaux d'ingénieurs différents sont mandatés, en principe de gré à gré, pour réaliser ces études. Les projets sont coordonnés avec les communes copropriétaires. Ils peuvent également être initiés par ces dernières.

Certains ouvrages peuvent être classés selon leur intérêt historique mais, d'après la DTSI, ce n'est pas le cas pour les 31 ouvrages situés sur la Commune.

Plusieurs commissaires soulignent qu'en se basant sur un tarif horaire, le nombre d'heures estimées pour les études est très élevé. Un exemple est donné : en page 6, point 2.2.3 Pont routier Chemin de Rennier : le coût de l'étude est de 40'000 CHF

cela équivaut à 200 heures à 200 F de l'heure, soit l'équivalent de 5 semaines d'études. La DTSI répond que le terme « études » comprend les prestations du bureau d'ingénieurs, incluant le cas échéant le concept de réhabilitation, mais également les investigations complémentaires réalisées par des spécialistes dans divers domaines, tels que l'amiante, les joints de chaussée, le génie civil. Ces investigations peuvent englober des sondages, le déplacement de machines, des prélèvements de laboratoire, ainsi qu'un travail de coordination.

Des contrats sont passés avec les bureaux d'ingénieurs. Un cahier des charges stipule les étapes précises des études à réaliser et les normes SIA fixent la hauteur des honoraires. De plus, la plupart des ouvrages d'art sont en copropriété avec d'autres communes et les sommes d'études doivent être validées par ces partenaires.

En ce qui concerne les prestations d'ingénieurs, les montants indiqués dans ce préavis se fondent sur des devis transmis par des spécialistes. Des offres détaillées seront demandées par la suite. Les autres prestations ont été estimées sur la base d'inspections réalisées précédemment.

*Tout au long de la séance, les coûts de ces études sont soumis à des questions et interrogations.*

Différents réseaux passent dans la majorité des ouvrages d'art et, selon leur état, leur réfection sera envisagée.

### **Analyse point par point du préavis**

Point 2.2.2. Pont sur la Paudèze – Gestion du trafic en cas de travaux. Ce pont est pour l'instant en phase d'étude. Lorsque des axes très fréquentés sont touchés par des travaux, des études de trafic sont réalisées.

Point 2.2.3 : Pont routier – Ch. de Rennier -Les études prévues dans le cadre du réaménagement du ch. de Rennier permettront de déterminer précisément la nature des travaux à réaliser.

Point 2.2.12. Passerelle Verdaine – Quatre variantes ont été analysées. Son remplacement, qui n'est pas une priorité au plan des investissements, coûterait entre CHF 450'000.00 et CHF 500'000.00. Sans intervention, sa durée de vie serait de 5 ans. La passerelle étant située sur une voie CFF, aucun risque ne peut être pris. Une intervention légère permet de garantir la pérennité de cet ouvrage pour environ 15 ans, ce qui est la meilleure option compte tenu des nombreux projets prévus au centre dans les années à venir et du futur plan de quartier. Il est à noter que le coût de la réfection inclut des travaux de nuit et des frais d'exploitation liés aux CFF.

Point 4. Planification intentionnelle – Voûtage de la Vuachère, av. des Deux-Ponts – Aucune date des travaux n'est fixée pour l'instant mais ils seront coordonnés avec Lausanne et le restaurant situé à proximité afin de déterminer la meilleure période. Le pont sera alors fermé à la circulation automobile pendant environ 12 semaines ; le passage pour les piétons sera néanmoins possible durant les travaux.

Point 9. Conclusions – La durée des amortissements est de 30 ans, contre 15 ans pour les travaux réalisés sur des bâtiments communaux. Selon les règles en matière d'amortissement, le maximum prévu est de 30 ans, ce qui est le cas pour les routes.

Après plus d'une heure et demie de débat, la discussion est close. La commission remercie la DTSI pour les explications et éclaircissements apportés.

**Vote de la commission ad hoc :**  
**5 oui et 2 abstentions.**

*La Commission des finances, dans sa séance du 16 février 2015 a donné un préavis financier favorable à l'unanimité.*

**En conclusion,**

La commission ad hoc vous recommande d'accepter les conclusions du préavis à savoir :

1. D'approuver le suivi et l'entretien des ouvrages d'art de la Ville de Pully selon la stratégie décrite dans le préavis 04-1025 du 28 janvier 2015
2. D'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 605'000.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires aux études et aux travaux à mener sur les 12 ouvrages d'art faisant l'objet de ce préavis :
3. De prélever le montant de CHF 605'000.00 sur les disponibilités de la bourse communale.
4. D'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses par annuités égales sur une période de 30 ans au maximum, déduction faite d'une éventuelle subvention du Canton.

Pour la Commission ad hoc  
Annie Mumenthaler  
Présidente

Pully, le 2 mars 2015